

Institut de Chimie de Picardie FR 3085

## Règlement du jeu concours « La Chimie au Quotidien »

### Article 1 - Objet

L'Institut de Chimie de Picardie (ICP) et le Département de Chimie de l'UFR des Sciences de l'Université Picardie - Jules Verne organisent un concours dans le cadre de "l'Année Internationale de la Chimie - 2011".

Le thème de ce concours est « La Chimie au Quotidien »

Ce concours s'adresse aux classes d'établissements primaires et secondaires de l'Académie d'Amiens. Chaque classe (ou établissement) sera représenté par un enseignant associé à un groupe de 10 élèves maximum.

Les classes participantes concourront dans l'une des cinq catégories suivantes :

- CE1/CE2,
- CM1/CM2,
- 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>,
- 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>,
- Lycées (généraux ou professionnels).

### Article 2 - Conditions et date limite de participation

**2-1.** Tout enseignant, titulaire ou non, peut participer au concours sous réserve de respecter les conditions requises ci-après. Il doit s'inscrire avec un groupe représentant une classe ou un établissement de l'Académie d'Amiens.

Il ne doit y avoir qu'un seul enseignant par groupe et un seul groupe pour un enseignant. Ainsi, deux groupes issus de la même classe ne pourront concourir avec le même enseignant.

Si plusieurs groupes de la même classe veulent s'inscrire, ils doivent le faire avec différents enseignants.

**2-2.** Ce concours se déroulera du 23 septembre 2011 au 28 février 2012. Pour y participer, il suffit de remplir le formulaire de participation, disponible sur le site internet de l'UFR des Sciences de l'UPJV <http://www.u-picardie.fr/> via le lien ci dessous:

[Lien vers Jeu Concours "La Chimie au Quotidien"](#), également disponible en annexe du présent concours où seront clairement mentionnés les coordonnées de l'établissement, le nom de l'enseignant responsable, les noms et prénoms des élèves formant le groupe, ainsi que le sujet qui sera abordé par le groupe. Le sujet devra porter sur la chimie au quotidien à l'exemple des thèmes suivants : l'alimentation, la santé, les agro-ressources, l'énergie, les matériaux de construction, l'environnement, les emballages, la couleur, l'eau, le recyclage, ...

Le formulaire de participation est à transmettre par courriel à Jocelyne Madoui ([jocelyne.madoui@u-picardie.fr](mailto:jocelyne.madoui@u-picardie.fr)) ou par courrier postal (Institut de Chimie de Picardie, FR 3085 CNRS, Pôle Communication,

## Institut de Chimie de Picardie FR 3085

Jeu-concours « La Chimie au Quotidien », Plateforme Analytique, UFR des Sciences – UPJV, 33 rue Saint Leu, 80039 AMIENS Cedex 1) au plus tard pour le Vendredi 14 octobre 2011 à minuit.

Chaque inscription devra ensuite être validée au sein de l'ICP. La validation sera confirmée à l'enseignant responsable du groupe au plus tard le 21 octobre 2011.

### Article 3 - Déroulement de l'opération

**3-1.** La suite du concours se déroulera en 2 étapes :

1) Un jury sera chargé de sélectionner 1 groupe par niveau et par département en Mars 2012.

2) Ces groupes sélectionnés au niveau départemental participeront à la Finale Régionale qui aura lieu entre le 10 et le 21 avril 2012 à l'UFR des Sciences de l'Université de Picardie Jules VERNE, à Amiens. Le coût du transport, entre l'établissement et l'UPJV pour la participation à cette finale, sera pris en charge par l'ICP.

Pour les sélections départementales et la Finale Régionale, les participants exposeront le fruit de leur travail devant un Jury. Tout le matériel audio-vidéo nécessaire sera disponible sur place. Par soucis de sécurité, les expériences seront filmées dans l'établissement d'origine du groupe et projetées lors de l'exposé.

Les travaux des participants feront aussi l'objet d'une exposition (posters, maquettes...) ouverte au public dans les locaux de l'UFR des Sciences d'Amiens.

**3-2.** Les jurys appelés à apprécier les réalisations des participants pourront être constitués d'Inspecteurs de l'Education Nationale (IA, IPR, IEN), de Professeurs des Ecoles, d'enseignants d'établissements secondaires, ainsi que d'enseignants de l'UPJV.

Les gagnants seront départagés par le jury d'après la clarté de leur exposé et l'exactitude des réponses aux questions du Jury.

**3-3.** La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée si des défauts, vols, dégâts, vices cachés, accidents, intervenaient pendant la jouissance du prix, ou si, pour des raisons de force majeure ou indépendante de leur volonté, le présent concours devait être modifié ou reporté ou annulé. Les lauréats qui gagneraient un prix sous forme d'un voyage ou d'un déplacement devront être couverts par des assurances en responsabilité civile et individuelle accident et en produire attestation auprès de l'organisateur du concours.

De même, si les circonstances l'exigeaient, les organisateurs s'autorisent la possibilité de substituer les lots mis en jeu par d'autres lots de valeur ou caractéristiques proches, sans que cela puisse donner lieu à un quelconque dédommagement ou indemnité d'aucune sorte.

### Article 4 – Dotation/Prix

Les différents prix seront remis lors d'une cérémonie le jour de la Finale du concours, qui aura lieu à l' UFR

## Institut de Chimie de Picardie FR 3085

des Sciences de l'Université de Picardie-Jules Verne.

Le jury se réserve le droit de ne pas accorder un ou plusieurs prix si le présent règlement n'a pas été respecté.

Dans chaque catégorie, le groupe gagnant (élèves et enseignant) se verra offrir un voyage sur une journée fin mai 2012 à Paris, au Palais de la Découverte comprenant :

- Le transport aller et retour des établissements au Palais de la Découverte à Paris
- Entrée au Palais de la Découverte
- Le déjeuner

Soit d'une valeur comprise entre 225.00€ TTC et 1000.00€ TTC par groupe sur la base des tarifs constatés en 2011. Les prestations pour le transport et le déjeuner seront effectuées par une société choisie par l'organisateur. La valeur TTC du premier prix et exprimée en euros, ne peut excéder le cout total des dépenses mentionnées ci-dessus.

Toutes les dépenses non évoquées ci-dessus seront à la charge du gagnant.

Des lots supplémentaires seront prévus pour les autres participants.

Le (ou les) prix décerné(s) ne pourra(ont) donner lieu à aucune contestation quelle qu'elle soit, ni à sa remise en contre valeur en euros ou devises étrangères, ni à son remplacement ou échange pour quelque motif que ce soit.

### **Article 5 - Traitement des données personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les données à caractère personnel relatives aux participants à l'opération, demandées sur le formulaire de participation, sont nécessaires à la prise en compte de la participation au jeu-concours, conformément aux modalités du présent règlement.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toute information nominative le concernant dans nos fichiers qui peut être exercé à l'adresse suivante :

Institut de Chimie de Picardie, Jeu-Concours « La Chimie au Quotidien »  
33 rue Saint Leu – 80039 Amiens Cedex 1

Sauf opposition écrite de sa part, ces informations pourront être utilisées par l'organisateur, l'Institut de Chimie de Picardie et les partenaires du jeu-concours "La Chimie au Quotidien".

### **Article 6 - Règlement**

Le présent règlement est déposé et consultable à l'étude de Maître Prissaint, Huissier de justice associé, 145 route de Paris, BP 20226, 80002 Amiens Cedex.

## Institut de Chimie de Picardie FR 3085

La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement qui est consultable dans son intégralité dans les locaux de l'Université de Picardie Jules Verne ou sur le site internet de l'UFR des Sciences de l'UPJV <http://www.u-picardie.fr/> via le lien ci dessous:

[www.u-picardie.fr/concoursaic](http://www.u-picardie.fr/concoursaic) ou sur demande auprès de l'étude de Maître Prissaint.

Il s'agit d'un concours avec obligation d'achat, limité à une seule participation pendant toute la durée de l'opération.

Les institutions organisatrices se donnent le droit de ne pas rembourser le timbre de participation, le timbre de la demande de règlement complet ou la connexion Internet.

Tout bulletin illisible, incomplet ou avec des coordonnées erronées ne sera pas pris en compte, sera considéré comme nul et entraînera automatiquement l'annulation des gains éventuels.

Toute correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible ou insuffisamment affranchie) ne sera pas prise en considération.

L'interprétation du présent règlement et tous les cas non prévus par celui-ci seront tranchés par l'organisateur dont les décisions sont sans appel.

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter l'opération et/ou d'en modifier ses modalités après information par tous les moyens appropriés si les circonstances l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Le règlement sera actualisé et mis à jour en conséquence autant que de besoin et la dernière version sera déposée chez Maître Prissaint et consultable dans les locaux de l'Université de Picardie Jules Verne.

### **Article 7 - Utilisation des procédés d'expériences et photographies**

**7-1.** Les participants autorisent par ailleurs gracieusement l'organisateur à utiliser leurs nom et prénom et leur image (photographie réalisée lors de la séance de prises de vues) sur tout support, dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle pour une exploitation régionale, nationale et internationale pendant une durée de 5 ans à compter de la date de la fin du concours, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

**7.2-** Les expériences et procédés d'expérience des gagnants pourront également être utilisés par l'organisateur.

A ce titre, les gagnants des premiers lots cèdent gracieusement le droit de reproduire, faire reproduire, représenter, faire représenter, adapter ou faire adapter, sans limite de quantité, les procédés d'expérience qu'ils auront adressées dans le cadre de leur participation au jeu concours, pour leur utilisation de la façon suivante :

- Type d'exploitation : exploitation publicitaire ou promotionnelle
- Supports : sur tous supports de communication de l'organisateur ou de ses partenaires
- Territoire : monde
- Durée : 5 ans

Institut de Chimie de Picardie FR 3085

## ANNEXE 1

### Formulaire de participation

### Jeu concours « La Chimie au Quotidien »

Etablissement scolaire:

Adresse :

Professeur encadrant, nom et prénom :

Tel :

Mél. :

- Catégorie :
- 1 – CE1/CE2
  - 2 – CM1/CM2
  - 3 – 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup>
  - 4 – 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>
  - 5 – Lycée (2<sup>nde</sup>/1<sup>ère</sup>/terminale)

Précisez la/les classe(s) :

Nombre d'élèves du groupe :

Participants :

NOM	Prénom	Classe	Age

Institut de Chimie de Picardie FR 3085

## ANNEXE 2

### *Avenant au règlement du jeu concours « La Chimie au Quotidien »*

**L'article 2 du règlement est modifié comme suit :**

#### **Article 2 - Conditions et date limite de participation**

**2-1.** Tout enseignant, titulaire ou non, peut participer au concours sous réserve de respecter les conditions requises ci-après. Il doit s'inscrire avec un groupe représentant une classe ou un établissement de l'Académie d'Amiens.

Il ne doit y avoir qu'un seul enseignant par groupe et un seul groupe pour un enseignant. Ainsi, deux groupes issus de la même classe ne pourront concourir avec le même enseignant.

Si plusieurs groupes de la même classe veulent s'inscrire, ils doivent le faire avec différents enseignants.

**2-2.** Ce concours se déroulera du 23 septembre 2011 au 28 février 2012. Pour y participer, il suffit de remplir le formulaire de participation, disponible sur le site internet de l'UFR des Sciences de l'UPJV <http://www.u-picardie.fr/> via le lien ci dessous:

[Lien vers Jeu Concours "La Chimie au Quotidien"](#), également disponible en annexe du présent concours où seront clairement mentionnés les coordonnées de l'établissement, le nom de l'enseignant responsable, les noms et prénoms des élèves formant le groupe, ainsi que le sujet qui sera abordé par le groupe. Le sujet devra porté sur la chimie au quotidien à l'exemple des thèmes suivants : l'alimentation, la santé, les agro-ressources, l'énergie, les matériaux de construction, l'environnement, les emballages, la couleur, l'eau, le recyclage, ...

Le formulaire de participation est à transmettre par courriel à Jocelyne Madoui ([jocelyne.madoui@u-picardie.fr](mailto:jocelyne.madoui@u-picardie.fr)) ou par courrier postal (Institut de Chimie de Picardie, FR 3085 CNRS, Pôle Communication, Jeu-concours « La Chimie au Quotidien », Plateforme Analytique, UFR des Sciences – UPJV, 33 rue Saint Leu, 80039 AMIENS Cedex 1) au plus tard pour le **Judi 10 novembre 2011 à minuit**.

Chaque inscription devra ensuite être validée au sein de l'ICP. La validation sera confirmée à l'enseignant responsable du groupe au plus tard le **18 novembre 2011**.